

REPUBLIQUE
POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

DECRET N° 75 / 396 / du 26 Août 1975
Portant promotion à trois(3)ans des
Professeurs Certifiés des Cadres de la
Catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux(Enseignement)de la République
Populaire du Congo, au titre de l'année
1974 -

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

DGT.

(/u la Constitution du 24 juin 1973;

(/u la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires des Cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populai-
re du Congo;

(/u le Décret 62-130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des Cadres de la République Popu-
laire du Congo;

(/u le Décret n°74/470 du 31-12-74 abrogeant les dis-
positions du Décret n°62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;

(/u le Décret 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies créées par la Loi 15-62 du 3-2-62 portant statut
général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le Décret 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégori
A par Décret;

(/u le Décret 64-165/FP-BE du 22-5-64 fixant statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire
du Congo;

(/u le Décret 65-170/FP-BE du 25-6-65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires;

(/u le Décret 75/20 du 8-1-75 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des
Ministres;

(/u le Décret 75/21 du 9-1-75 fixant la composition
des Membres du Conseil des Ministres de la République Populaire du
Congo;

(/u le Décret n° 75 / 382 / du 20 Août 1975
portant inscription des Professeurs Certifiés des Cadres de la
Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement)au tableau
d'avancement au titre de l'année 1974;

D E C R E T

ARTICLE I.- Sont promus à trois(3)ans aux échelons ci-après, au
titre de l'année 1974, les Professeurs Certifiés des Cadres de la

- 2 -
Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ; ACC et RSMC néant :

AU 2ème ECHELON -

MM.- BILANDO Victor p/c du 8-11-75 en sce à B/ville
DEFOUNDoux Omer p/c du 2-12-75 en sce à Mouyondzi
KIBANGOU Paul p/c du 20-11-75 en sce à B/ville

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 26 AOUT 1975

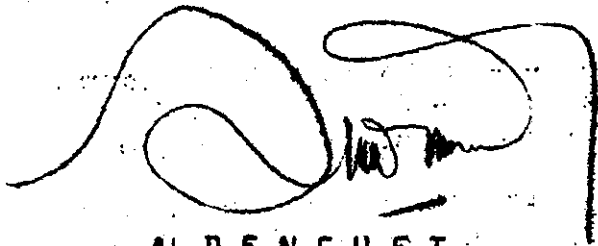


- H. L. O. P. E. S. -

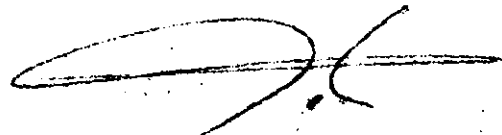
Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, Chargé de l'Industrie

Le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire



- A. DENGUET -



- J. P. N. G. O. M. B. E. -

Le Ministre des Finances



- S. D. K. A. B. E. -

AMPLIATIONS :

MEPS	2		
METPS	2		
DAAF	2		
DGT	8		
DF	1		
CF	1		
B/Courrier	2		
B/Solde	3		
Trésor	2		
JORPC	2	Intéressés	4
ES	2	Dossiers	4